

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
02/09/2021	02/09/2021		f09321p0263
Control of the Contro	1. Intitulé du proje		AND ASSESSMENT OF THE PARTY.
D. John Mary Constitute North	i. intible do proje	31	
Projet d'aménagement Gaveliers Nord			
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage	ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	GAVELIERS S.A.S		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale			
RCS / SIRET 8 8 9 2 1 8 5	0 9 0 0 0 1 2	forme juridique	SAS
Joigne	ez à votre demande l'anne:	xe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	us des capils et critères annev	éàl'article R 1	22-2 du code de l'environnement et
3. Calegorie(s) applicable(s) as tables	dimensionnement correspond	ant du projet	
N° de catégorie et sous catégorie	(Préciser les éventuelles rubri	iques issues d'a	s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du code l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ²	Projet d'aménagement d'envir - 438 logements dont 132 loge - Locaux commerciaux en piec - Stationnement souterrain po stationnement en extérieur	ements sociaux (d d'immeubles ;	30%);
The state of the state of the state of	4. Caractéristiques générale	es du projet	STATE OF THE PARTY OF THE PARTY.
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la	rubrique 8.1 du) formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent			
Création de 438 logements avec l'aménage souterrain pour les logements et de places des plantations agricoles à l'Ouest. Le secteur est à proximité de quartier résid	extérieures en entrée de site. L	e site de projet e	ubles et construction de stationnement est faiblement artificialisé et présente

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet Le projet permettra une augmentation substantielle du nombre de logements locatifs sociaux dans la commune de Mandelieu
et répondra ainsi aux demandes du territoire.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
La réalisation de ce projet va engendrer des travaux de démolition, de terrassement et de construction. Des aménagements paysagers et la mise en place de bassins de rétention sont prévus afin d'améliorer la prise en compte du
risque de ruissellement. La voirie sera également réaménagée pour faciliter et sécuriser l'accès au site.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Le projet va accueillir 438 logements avec stationnements en sous-sol. Des commerces pourront également s'installer en pied
d'immeubles et une trentaine de places de stationnement extérieures permettront d'accueillir les futurs clients. De nombeux espaces verts et espaces de loisirs seront intégrés entre les constructions afin de préserver la qualité de vie du quartier et de veiller à une bonne intégration architecturale des constructions.

rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris	
,	.,
rojet et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées
	Valeur(s)
	29 714 m ² 666 m ² 821 places 35 places
Coordonnées géographiques long°_	_'"_ Lat°'"_
	'"_ Lat°'"_ '"_ Lat°'"_
ianez à votre demande les annexes nº 2 à	4
on d'une instaliation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua t les projet et	Oui Non X
	contaile devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris rojet et superficie globale de l'opération - préciser eurs caractéristiques Coordonnées géographiques¹ Long ° _ Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: Dignez à votre demande les annexes n° 2 à on d'une installation ou d'un ouvrage existant?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone d'inventaire. La commune et le périmètre éloigné, sont cependant concernés par plusieurs zones d'inventaire. La ZNIEFF 2 la plus proches est "930012586 Plaine de la Siagne" à moins de 300 mètres à l'Est du secteur d'étude.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		Le département des Alpes Maritimes présente un PPBE pour ses infrastructures de transports terrestres arrêté en septembre 2018.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		Le secteur de projet n'est pas compris dans une zone humide mais la commune recense la zone humide "La Vallée de la Siagne" située à plus de 150 m du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Mandelieu-la-Napoule est concernée par un PPR Inondation en cours de révision, un PPR Incendie de Forêt appourvé en 2002. Le secteur se situe en zone B1 du PPR Incendie de Forêt et est en dehors des zones de risque du PPR Inondation mais reste à proximité de la zone B1 (aléa faible à modéré). Le Porter à Connaissance Risques de Mouvement de terrain de 2020, identifie le Nord du secteur une pente de terrain supérieure à 15%. Le règlement y autorise les constructions sous réserve d'appliquer toutes les règles de construction et d'exploitation édictées dans le règlement.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		Ø	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?	X		Le secteur de projet se situe dans le site inscrit "Bande côtière de Nice à Théoule"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Qui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		Le secteur de projet n'est pas situé ni dans une ZSC ni dans une ZPS. De plus aucune ZSC ou ZPS n'est incluse dans le périmètre éloigné (3 km du secteur d'étude). La ZPS/ZSC la plus proche est la Gorges de la Siagne à environ 3,6 km au Nord-Ouest du secteur d'étude.
D'un site classé ?	×		La commune de Mandelieu-la-Napoule est concerné par le site classé "Le Massif de l'Estérel Oriental". Le site de projet n'est cependant pas inclus dans son périmètre.

6. Carac	téristiques de l'impact	poten	tiel du	projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
	envisagé est-II <u>suscep</u> pléter le tableau suivo		'avoir l	es incidences notables suivantes ?
	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		L'aménagement des 438 logements engendrera une augmentation des besoins en eau qui sera raccordé au réseau public existant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les remblais seront très minoritaires par rapport aux déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Les remblais seront très minoritaires par rapport aux déblais.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le projet a fait l'objet d'un diagnostic environnementale faisant l'état des incidences prévisibles sur la faune, la flore, les habitats et les continuités écologiques. Un dossier CNPN est en cours d'élaboration prenant en compte les espèces protégées potentiellement impactées. Des mesures d'évitement, de réduction et compensatoires ont été défini dans le cadrage joint à ce document.
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le site de projet est composé de plantation d'Eucalyptus, de boisement mixte, de maquis à Ciste de Montpellier et de prairie.
	Est-il concemé par des risques technologiques ?	X		Le secteur est concerné par le risque de rupture de barrage et est situé à proximité d'une canalisation identifié comme transportant des matières dangereuses.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	M		Le site est concerné par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles et par un risque modéré de feu de forêt. Il est également concerné par un risque sismique de catégorie 3 (moyenne)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Des déplacements seront liés à la fréquentation des nouveaux logements et aux futurs commerces. Au vu du contexte dans lequel se trouve le projet, proximité d'habitations et d'une zone d'activité, la fréquentation et le trafic ne devrait pas augmenter significativement. Le projet prévoit l'aménagement d'un cheminement doux piéton permettant ainsi l'emploi de mode de déplacement alternatif.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Le projet va engendrer des nuisances sonores en phase chantier. Lors de la phase de fonctionnement, les nuisances seront essentiellement dues à la fréquentation des commerces. Les logements ne devraient pas engendrer de nuisances significatives, excepté les déplacements des habitants au sein de la résidence. En période nocturne, aucune nuisance n'est prévue car les commerces seront fermés. Aucune nuisance ne devrait venir des logements.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		Le projet va engendrer des vibrations en phase chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	×	Le projet sera concerné par des émissions lumineuses pour les commerces. L'éclairage du projet sera limité à l'éclairage des voies de desserte : lampadaires pour les voies automobiles, bornes ou balises pour les accès piétons aux halls d'entrée. Il y aura la possibilité de mettre en place des luminaires avec variateur et détecteur pour adapter la puissance lumineuse en fonction des passages. Les luminaires seront équipés de réflecteurs orientant la lumière vers le bas. Il ne sera pas prévu d'éclairage architectural sur les façades d'immeubles.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		Le projet sera relié au réseau d'assainissement existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le secteur d'étude choisi pour accueillir le projet est situé en zone UG1, UD1a et UD2 du PLU de Mandelieu-la-Napoule. Ces dernières selon le règlement correspondent au zone résidentiel de centre urbain de différente densité. Elles autorisent ainsi la construction de nouveaux logements, les zones UD autorisent également les commerces. Néanmoins, le PLU sera modifié afin de créer zone 1AU pour l'ensemble du projet afin de permettre une opération d'aménagement d'ensemble, plus pertinente et plus cohérente en termes d'aménagement urbain
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		Le secteur de projet est essentiellement naturel, le projet va donc engendrer des modifications sur les activités humaines. Le site accueillera de nouveaux logements (438), des commerces et des stationnements pour ces nouvelles infrastructures.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
			95.1	
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	18. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Prise en compte des directives du PLU imposées par le PLU en matière d'occupation du sol et d'aménagements paysagers. Le projet d'aménagement se traduit par une Orientation d'Aménagement et de Programmation permettant de réduire les incidences sur le paysage : prise en compte du relief, respect des limites d'urbanisation, intégration d'espaces verts entre les constructions et mise en place de frange tampons.

Des mesures ERC ont été définis pour réduire les impacts sur la biodiversité tels que la préservation du Vallon, la recréation de milieux favorables aux espèces ou encore une demande de dérogation pour les espèces protégées touchées. Ces éléments sont traités dans le cadrage joint à ce formulaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de projet se situe dans une zone Urbaine du PLU de Mandelieu-la-Napoule.

Essentiellement composé d'espaces naturels, le site est très peu artificialisé.

Conscient des enjeux environnementaux de la région, le maître d'ouvrage a établi un diagnostic environnemental afin de cibler les enjeux potentiels. Certains d'entre eux ont été jugés forts. Par conséquent, un dossier CNPN sera réalisé pour les espèces protégées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

	Objet	
gnostic env	ronnemental	
	9. Engagement et signature	
certifie su	9. Engagement et signature I'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
certifie sui		
	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	